

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : **J. VÉHEL**

LE PROTECTORAT MOURRA DU RAPT DES « PHOSPHATES TUNISIENS » DE KALAA-DJERDA

LES FAUX MALTAIS

Poubelle, Silhouette, Mougeotte...

Une revue parisienne offrait récemment quelques dizaines de louis en primes à ceux de ses lecteurs qui dresseraient les plus longues listes de mots français, verbes, substantifs et autres, puisant leur origine dans des noms propres de personnalités connues. Les séries affluèrent aux bureaux du confrère, et rappellèrent les origines... prélectorales du mot *poubelle*, la genèse talon-rouge de *silhouette*, les débuts... ministériels de l'expression « être en ribote », les fastes... électriques des *watts* et des *ampères*.

Un de nos collaborateurs, prenant part à ce concours, fournit une liste qui ne remporta pas le moindre brimborion de prix. A cela une raison majeure : la plupart des mots étaient des néologismes et provenaient, non plus de noms propres, mais de noms sales, dégoûtants. Ainsi : *mougeotte*, *mougeotter*, *belotte* (race canine), *dos-à-cas-à-cas* (nom composé), *pichon-sole*, *mit-gni-ficence*, *Roy-gautrey*, etc... etc.

Certains de ne pas ennuyer nos lecteurs, nous avons demandé à notre collaborateur de nous donner sa liste et de la détailler dans nos colonnes, avec explications à l'appui. Il a aussitôt obéi à notre désir et nous adressé cette série de mots. Passons-lui le calame pour ce nouveau petit Larousse :

Mougeotte. — A l'origine, et alors que le futur blackboulé de la Haute-Marne se contentait de n'être qu'un falot sous-verge d'Etat aux Postes et Télégraphes (P.T.T., mon vieux M. de Nebeur !), à l'origine, dis-je, *mougeotte* ne servait à désigner que l'incommode et métallique boîte aux lettres qu'aucune administration postale de l'univers n'envie à la France.

Depuis, le Mougeot a chuté, la boîte est restée, le mot a passé de mode, puis un beau jour il ressuscita, dans nos colonnes et dans ceux de la grande presse financière de France, pour désigner, non plus un acte abstrait : le trafic d'un mandat parlementaire ou d'une influence administrative, d'abord sous le manteau, clandestinement, et ensuite ouvertement, sans vergogne ni pudeur.

Mougeotter, donc, c'est commettre une *mougeotte*, c'est vendre son glaive de père conscript pour peser sur la balance de l'équité et la fausser. **Mougeotter**, c'est, comme Pichon, taire le dol et le couvrir du temps qu'on fut résident : le perpétuer, ministre ; et en vivre, retraits ou balayés. **Mougeotter**, c'est arbitrer contre toute justice lorsqu'on s'appelle d'Anthouard de Fasserlass. **Mougeotter**, c'est intimider les bons juges, menacer les bons serviteurs du droit lésé, salir les défenseurs bénévoles, honnir les spoliés et cou-

vrir, comme le fait Mougeot-Lançais (l'engrais : fumier), toute une horde de bas mercantis de sa toge de sénateur ! **Mougeotter**, c'est truster la grande presse, prendre l'un, un *petit journal* en décadence, l'autre une feuille qui a fait son temps ; **mougeotter**, c'est rapter, couvrir le rapt, le dol, la spoliation... empêcher l'argent des poires de souscripteurs de Nebeur...

Mais, qui mougeotte, finit par payer.

A bientôt les comptes à régler !

PETIT-LAROUSSE.

BILLET DE LA SEMAINE

LES FAUX MALTAIS

Comme il y a *fagots et fagots*, il y a *Maltais et Maltais*, aussi le Gouvernement qui n'entend pas qu'il y ait la faveur de faux parchemins, on éduque des *faux nationaux* qui ne méritent ni cet excès d'honneur ni cette indignité, avait fait incarner un certain nombre de témoins qui se déclaraient complices du principal auteur déjà sous les verrous.

Le malheur est que les témoins, devenus complices, ne s'attendaient guère à la mesure qui allait être prise contre eux.

Jamais les personnages arrêtés, qui jouissent pour la plupart d'une honnête aisance, sinon d'une certaine fortune, n'auraient songé qu'un juge d'instruction put avoir l'audace de les envoyer en prison comme de vulgaires malfaiteurs. Ils sont tombés dans leur propre piège et si c'était à refaire, ils ne recommenceraient certainement pas. Ils abandonneraient tous leurs parchemins et consentiraient à redevenir sujets beylicaux et partant justiciables des *ouzaras*, *dribas* et autres *charâas*.

Car l'achat de ces parchemins, que convoitait aussi *Romdan ben Romdan*, il faut bien en convenir, ce n'était pas tant pour ne plus être des sujets tunisiens que pour échapper à des juges et à des codes qui ne leur inspirent qu'une confiance très limitée.

Certains jugements fâcheux ne sont pas faits pour infirmer une pareille méfiance.

Bref, après un assez court séjour à la prison civile, ils ont été remis en liberté provisoire, mais leur inculpation n'en persiste pas moins.

Et si une ordonnance de non-lieu n'intervient pas en leur faveur, ce qui semble, à première vue, assez difficile à rendre, ils devront affronter la cour d'assises avec toutes ses conséquences et ses ennuis. C'est dire qu'ils ne sont pas encore au bout de leurs peines.

On prétend qu'ils sont décidés à faire appel au concours d'avo-

cats-députés et on cite, entre autres, le nom de M^e Briand qui ne veut pas exercer sa profession d'avocat tant qu'il appartiendra au Parlement, pour ne pas qu'on puisse dire qu'il met au service de ses clients l'influence qu'il tire de son mandat politique.

Nous ne verrons donc pas M^e Briand à la barre du Tribunal criminel de Tunis, mais il serait à désirer que les prévenus soient définitivement compris dans les poursuites, car, avec la fortune dont ils disposent, ils pourraient faire appel au concours d'avocats de Paris, et ainsi l'importante question des tribunaux indigènes serait discutée et débattue au grand jour des assises, avec toute l'ampleur qu'elle comporte.

LE SEMAINE.

NOS ÉCHOS

Est-ce que toutes les mines vont donner des déboires à leurs naïfs souscripteurs, après avoir empli les poches des malins qui les monterent non en épingles mais en actions ?

Il est incontestable que la palme revient à la mauvaise mine de Nebeur des Donegani et des Mougeot, puis à Sidi-Driss, lancée par la C^e Algérienne ; aujourd'hui on annonce que la Société d'Aïn-Arko devrait deux millions au Crédit Foncier d'Algérie-Tunisie et qu'elle n'aurait pas pas le sou en caisse, elle se trouverait donc virtuellement en état de faillite si la situation est bien celle qu'on dit.

Tout cela n'arriverait pas si les affaires étaient un peu mieux étudiées avant leur mise en actions et leur lancement et surtout si les intermédiaires ne prenaient pas un bénéfice scandaleux qui, bien souvent, est la cause initiale de l'effondrement de l'affaire mise en société.

Sans être grand prophète, nous en verrons bientôt une, traitée dans de pareilles conditions, faire le plongeon parce que les intermédiaires ont osé forcer la note et garder pour eux 50 o/o du capital manifestement trop élevé et sur des études fort restreintes.

CHEZ LES DROGUISTES

Une certaine agitation règne actuellement chez les nombreux droguistes indigènes de notre ville, à la suite du récent décret paru à l'Officiel réglementant leur profession et leur interdisant de débiter certains de leurs produits qui, paraît-il, se trouveraient être précisément ceux qui leur rapportent le meilleur de leurs bénéfices.

Le nouveau décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain ; en attendant, ces commerçants sont soumis à la surveillance de l'Inspecteur des Pharmacies, notre ami M. Luciani qui, tout en étant le meilleur homme du monde et d'une bienveillance extrême, apporte dans ses fonctions toute la minutie et la conscience exigées pour la sauvegarde de la santé publique.

Naturellement, cela ne fait point l'affaire de ces bons droguistes arabes ou juifs, habitués à une liberté qui ne laissait pas que d'être assez dangereuse pour leur clientèle, si elle est très profitable à leur caisse, à telle enseigne que le Gouvernement s'est vu dans l'obligation d'y mettre le holà.

Ces messieurs multiplient donc aujourd'hui les démarches, dépendent toutes les ressources de leur esprit pour tenir en échec le décret ou pour y faire apporter quelques atténuations.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro plus amplement sur cette importante question, après l'enquête impartiale à laquelle nous nous livrons et dont nous donnerons à nos lecteurs les résultats pour leur permettre de se faire une opinion sur l'opportunité dudit décret.

CARNET DE FAMILLE

Nous apprenons le mariage, à Alger, de M. Ernest Dollin du Fresnel, agent commercial en retraite de la Compagnie des chemins de fer du P.-L.-M., consul de Honduras à Alger, avec M^{me} Louyze Napoléon, née Legris.

Nous adressons à notre excellent ami, qui a occupé pendant de nombreuses années le poste d'agent général du P.-L.-M. à Tunis, où il compte encore beaucoup d'amis, nos sincères félicitations.

A L'HOPITAL ISRAËLITE

Cette institution charitable, après avoir longtemps trainé une existence difficile, vient de se voir, faute de ressources, dans l'impossibilité absolue de continuer ses bons offices à la nombreuse population juive de notre ville.

Diverses réunions générales ont eu lieu, pour trouver un remède à cette situation. De hautes personnalités israélites, MM. Elie Fitoussi, Léon Ghez, Victor Cattan, etc., ainsi que des philanthropes, des médecins, des publicistes, sont intervenus.

Il a été décidé de faire des démarches auprès du Gouvernement du Protectorat pour lui faire au moins doubler l'insuffisante subvention annuelle de 12.000 fr. qu'il accorde à cet hôpital, et d'assurer désormais l'existence de ce dernier par une extension efficace entre la Société et le *Wegs médical* israélite.

Souhaitons aux reorg... réus... réussite de leur entreprise humanitaire.

UNE DÉCONFITURE A SFAX

Nous extrayons du *Journal Officiel* Tunisien du 17 juin l'avis suivant :

« Suivant jugement en date du 12 juin 1914, le Tribunal de Commerce de Sousse a déclaré le nommé Joseph Gérard, négociant, demeurant à Sfax, en état de faillite et a nommé M. Négrin juge-commissaire, M. Nabelhi syndic provisoire à Sousse et M. Alacchi co-syndic provisoire à Sfax. »

D'autre part, (n annonce la démission de M. Gérard, vice-président de la Municipalité de Sfax.

Nous ignorons si les deux Gérard en question ne forment qu'une seule et même personne.

Dans l'affirmative, voilà une ville qui était gérée et administrée par un homme qui ne savait même pas gérer ses propres affaires !

Et dire que personne n'était chargé de renseigner le Gouvernement sur une pareille situation qui n'est peut-être pas un cas isolé dans la Régence ?

AU BARREAU

Après les résultats pitoyables que l'on connaît, il est clair que le nouveau décret sur le barreau n'a pas l'air de convenir à la majorité des avocats, qui se sont abstenus en masse. Dans ces conditions, il ne nous paraît pas possible que le bâtonnier et les membres du Conseil de l'Ordre puissent rester en fonctions, car non seulement leur autorité serait nulle, mais ils auraient l'air de se racrocher à un mandat que 56 avocats sur 80 leur ont refusé.

Le Tribunal ne saurait valider de pareils élus et se doit de demander l'abrogation d'un décret que personne ne réclamait.

PASSEZ L'ÉTÉ EN HAUTE-SAVOIE

jusqu'à fin septembre, pays admirable, et vous ne regretterez pas votre séjour en France.

Cure de lait, d'altitude, d'eau minérale. Pensions pour toutes les bourses. Habitants très accueillants. Excursions nombreuses, sur les lacs, sur les glaciers du Mont Blanc ou autres, le Voiron, le Salère, etc., etc.

Passer l'été en Haute-Savoie, c'est reprendre de la santé, des forces, de la vigueur pour affronter sans danger le climat débilitant de l'Afrique du Nord.

LE MOT DE LA SEMAINE

Aux grandes manœuvres de Mateur :

— C'est bien vous Duclou, qui, dans le civil, êtes employé du Mont-de-Piété ?

— Oui, mon capitaine.

— Parfait... Allez vite à Aïn-Rhélal me faire une reconnaissance et voir si l'on peut tenter un engagement...

LA MÉSADVENTURE DE SIDI-DRISS ou Part de prolonger une société

Le lundi 8 juin dernier a eu lieu l'assemblée générale de la Société de Sidi-Driss.

Ce groupement minier, fondé, il y a quelques années, comptait parmi ses membres les personnalités dirigeantes de la Compagnie Algérienne qui, cela va sans dire, mirent leur influence au service du placement en douceur des actions de Sidi-Driss parmi des clients de la Compagnie. Le capital était de 1.500.000 fr.

La Société, ainsi que nous avons eu souvent l'occasion de le dire, ne fit point de grands progrès et ses affaires ne marchèrent pas comme sur des roulettes. Qui n'avance pas recule, dit un adage populaire. Sidi-Driss recula, tant et si bien qu'il se trouva acculé à la liquidation. Et c'est dans ce but qu'eut lieu la susdite assemblée générale du 8 courant.

Il s'agit tout, de sauver la situation. Ils prétendent confier, quand même, Sidi-Driss de l'ornière. Ce sera un peu difficile, car l'ingénieur Baldauff, président sortant, avait si bien enlisé le char confié à ses mains, que ce dernier est voué à une perte irrémédiable. Vouloir le tirer de là équivaudrait à tenter de ressusciter un mort. Pilote malheureux et maladroit, M. Baldauff se retire avec la tristesse d'avoir vu couler son embarcation qui faisait eau de toutes parts, tout en s'estimant heureux de n'avoir pas sombré lui-même avec elle.

Bref, notre trio de liquidateurs s'érigèrent ingénieusement en sauveurs. Semblables à des morticoles appelés en consultation auprès d'un agonisant, au lieu de se contenter de reconnaître l'impuissance de la science et d'indiquer les causes du très prochain décès, ils voudraient, par des inhalations d'oxygène, par une transfusion du sang, par un moyen quelconque, insuffler une vie nouvelle à ce malade qui a déjà un pied dans la tombe.

Ils ne voulurent point être le prêtre appelé *in extremis* pour administrer les derniers sacrements, mais des sauveurs surhumains et providentiels ayant trouvé la « planche de salut ».

C'est ainsi qu'ils rédigèrent une circulaire pour les naïfs dont l'engagement est éternelle — et déjà reçue par ces derniers probablement à l'heure où paraîtront ces lignes — dans laquelle nos trois liquidateurs développaient l'idée d'une nouvelle émission de un million (excusez du peu !) pour empêcher Sidi-Driss de disparaître et lui fournir les moyens de continuer à exploiter la mine inépuisable de... la bêtise humaine.

L'on envierait la mâle confiance de ces redresseurs d'affaires. Comment, après le piteux résultat obtenu par Sidi-Driss, oseraient-ils demander aux actionnaires de sortir encore de l'argent de leur escarcelle, alors que les trois quarts et demi de ces derniers sont pertinemment convaincus que cet argent nouveau est voué à une perte certaine ?

En dehors de tout cela, avec la crise actuelle, qui va s'aggravant chaque jour, quelle illusion se font ces braves gens et comment ont-ils pu croire qu'ils trouveraient facilement cette forte somme ?

Des mauvaises langues prétendent

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

qu'une bonne partie de ce million — 600.000 francs exactement, affirmait-on — sont destinés à désintéresser un gros négociant de notre place, dont le nom est bien connu, et qui aurait contribué de ses deniers à de nombreuses dépenses de la Société. Voilà donc déjà plus de la moitié de ce million subtilisée d'avance; ce qui restera est relativement peu de chose et ne servira guère à une exploitation fructueuse, puisqu'une somme plus grosse, le premier capital social, a été englouti sans espoir.

Mais les lanceurs d'affaires aussi... brillantes sont incorrigibles. Les plus pénibles expériences ne les rebutent point; ils sont doués d'un aplomb imperturbable. Qui le leur reprocherait, quand on voit que les « poires » foisonnent toujours et sont également... incorrigibles ?

Attendons la fin.

P.-S. — Il a paru, dans le *Journal de Tunis*, un long et impartial exposé de cette affaire dont la conclusion est de mettre le public contre le nouveau « tapage » de un million auquel voudraient se livrer les liquidateurs amiables pour payer les dettes de la société qui est virtuellement au-dessous de ses affaires et devrait être déclarée en état de faillite.

REQUIN ET NÉGRIER

Ainsi que nous l'avions promis, nous céderons de temps à autre la plume au brillant écrivain Paul Vigné d'Octon qui, chargé d'une mission officielle en Tunisie, harponna courageusement les plus beaux spécimens de requins qui y évoluaient en toute liberté depuis longtemps et les fustigea de main de maître dans son célèbre ouvrage *la Sueur du Burnous*. Voici ce qu'il écrit au sujet de l'ineffable Mougeot :

Le cas du seigneur Mougeot est toute l'histoire du régime de rapine, de vol et de violence implanté dans nos colonies par les gredins officiels.

M. Mougeot fut, avec d'autres dont les noms sont oubliés, un des premiers à venir qui en valaient plus de trois cents. Et, sans désespérer, il y installa une véritable organisation féodale, traitant en malfaiteurs dangereux les indigènes expulsés que la famine et la misère obligeaient à marauder dans les environs.

Ministre, il ne se rendait dans ses terres qu'à bord d'un cuirassé qui le déposait à Sousse ou à Sfax, où l'attendait une confortable 40-chevaux.

Mais, comme dit l'autre, l'appétit vient en mangeant, et le seigneur Mougeot, se trouvant à l'étroit dans son immense domaine sialin, et voulant, à la culture fort lucrative de l'olivier, joindre celle non moins lucrative de l'élevage du mouton, jeta son dévolu sur un domaine plus immense encore et qu'il aurait, comme l'autre, à peu près pour rien.

Ce nouveau domaine, évidemment, devrait toujours, comme l'autre, appartenir à l'Etat tunisien, que lui, Mougeot, avait les moyens de faire marcher, quand l'heure propice lui paraissait avoir sonné. Elle sonna, voici quatre ans, juste au moment où j'étais là-bas, enquêtant pour le compte du Gouvernement, et je pus étudier sur place les intéressantes manœuvres de notre homme d'Etat républicain.

Confrontant presque le magnifique domaine sialin du seigneur Mougeot, se trouve l'Oued-Leben, henchir de 5.000 hectares environ, sur lequel une nombreuse tribu vivait, prospère et paisible, depuis des temps immémoriaux, ou plus exactement depuis 800 ans, ainsi qu'il me fut donné de le constater sur ses papiers.

Ces titres, parfaitement authentiques, prouvaient aussi que ces terres n'étaient pas domaniales, mais qu'elles appartenaient, depuis cette lointaine époque, aux collectivités indigènes qui les occupaient. Donc, impossible de les aliéner sans leur formel consentement.

L'Oued-Leben cadrait parfaitement avec les projets de M. Mougeot : qu'à cela ne tienne, pensa-t-il, je trouverai bien le moyen de les faire déguerpir, et cela sans qu'il soit longtemps. Et sans tarder une minute, sans le plus léger scrupule ni la moindre hésitation, il demanda sur un ton impérieux au Gouvernement tunisien, que soient

consacrés domaniaux les 5.000 hectares de l'Oued-Leben. Enfin, il appuie sa mise en demeure en introduisant une instance d'immatriculation.

Ainsi menacé d'une prochaine expulsion, la tribu proteste et défend avec énergie le sol natal qui la nourrit et où dorment ses aïeux depuis huit siècles révolus. Cette opposition inattendue de la tribu provoque une enquête administrative, ce qui plonge dans une rage indicible le seigneur Mougeot.

Sans attendre que le différend ait été jugé, sachant, avec sa connaissance approfondie du gouvernement de la Régence, qu'il aura fatalement gain de cause, il court à Tunis, adjuce, tempête, menace, et obtient, sans aucun délai, de l'Administration des Domaines terrorisée, la location, pour plusieurs années, de ces 5.000 hectares de terre, au prix de 1.000 francs par an, c'est-à-dire de 0 fr. 20 centimes l'hectare.

Son traité de location ainsi obtenu, en attendant mieux, plus brutal qu'un vieux négrier professionnel, le seigneur Mougeot fait expulser de son nouveau domaine les indigènes qui y vivaient.

Avec la résignation qui est le douloureux apanage de leur race, les malheureux Bédouins s'inclinent devant la force et se laissent cantonner sur des terres voisines trop peu vastes pour assurer la subsistance de leurs troupeaux. Aussi arrive-t-il parfois à leurs bêtes de revenir, l'habitude aidant, et la faim aussi, sur les terres d'où elles furent si cruellement chassées.

Furieux de ces incursions qu'il considère comme une atteinte à ses droits présents et futurs, le seigneur Mougeot donne à ses gérants, MM. X... et Y..., l'ordre formel de sévir énergiquement contre n'importe quel délinquant. Inutile de dire qu'il est ponctuellement obéi. A peine ces instructions reçues, MM. X... et Y... aperçoivent de jeunes Arabes — des gamins de 15 à 18 ans — en train de garder leurs troupeaux sur le domaine qui leur fut fraîchement volé.

En un clin d'œil, ils foncent sur leur proie. Le fait est que l'un d'eux reçoit en pleine figure de M. X..., à moins que ce ne soit de M. Y..., un coup de bâton qui lui casse la mâchoire et lui brise plusieurs dents. Indignés, les parents qui se trouvaient là interviennent, une bagarre s'engage et, de part et d'autre, de nombreux horions sont échangés.

Bien que MM. X... et Y... aient été les agresseurs, ils ont l'audace de saisir la justice française avant les autres, et le seigneur Mougeot a le culot plus grand encore de déposer à la Chambre une demande d'interpellation sur l'insécurité en Tunisie : interpellation qu'il se garda bien de faire à la suite d'une campagne parfaitement documentée qu'entreprit la presse indigène de Tunis et à laquelle, étant là-bas, je ne fus pas étranger.

Le seigneur Mougeot poussa l'audace plus loin encore. Au cours même de cette campagne, il arriva brusquement en Tunisie sous prétexte de se documenter sur les faits qui feraient l'objet de son interpellation, et trouva le moyen, pour corser l'affaire, de simuler sur sa personne une tentative d'assassinat.

Vigné d'Octon.

(à suivre).

Publicité anodine

Les Petites Annonces

LES TRICOTEUSES BREVETÉES
ÉLÉGANTE ESCROQUERIE
OU L'ON VERRA LES BONS SENTIMENTS
D'UNE PRINCESSE.

Travail à tous points chez soi, sans apprentissage, sans chômage, garanti par contrat, 25 à 50 fr. par semaine, en toute saison, sur nos tricoteuses brevetées. Conditions uniques. Ne décidez rien sans demander nos catalogues. La plus importante maison de bonneterie. Cie Prévoyante, 11, rue Lacharrière, Paris.

Ceux qui vous offrent du travail sur tricoteuses brevetées ou non, sont des industriels pour tout de bon, qui possèdent usines et matériel, mais un matériel qui ne s'use jamais si l'on considère que les ouvriers le paient plus cher qu'il ne vaut en entrant dans la maison. (Nous allons voir quelle comédie se cache sous les termes mis entre guillemets).

Ces patrons d'un nouveau genre, qui commencent par gagner sur vous en vous vendant pour des sommes variant entre 200 et 500 fr. la machine que vous aurez à faire fonctionner, vous demandent encore de 10 à 30 fr. pour couvrir la valeur de la matière première, laine ou coton, que vous vous proposerez de transformer.

Vous payez donc, en réalité, la tricoteuse et la matière première. C'est déjà coquet.

Ces lourds sacrifices consentis, vous donnera-t-on du travail ? Vous avez un contrat en poche, un contrat qui vous semble limpide, honnête...

Hélas ! il vous faudra vite déchanter ! Ce qu'a voulu « l'industriel », c'est tout bonnement vous « refiler » une tricoteuse à des conditions excellentes... pour lui.

Après des essais multiples, des malades, des tâtonnements, pendant lesquels vous ne gagnez rien, vous arrivez enfin à confectionner un tricot à grosses mailles pour homme ou dame. Il se peut qu'on vous l'accepte et qu'on vous le rembourse (modestement, ô combien !), il se peut aussi qu'on vous réponde que votre travail n'est pas marchand et qu'on le refuse net. Vous n'aurez aucun recours contre « l'industriel » et vos déboursés se transformeront en perte sèche.

Si vous êtes bon ouvrier ou bonne ouvrière, la Maison ne pourra se retrancher derrière la mauvaise exécution de l'ouvrage. Elle s'y prendra d'une autre façon : votre machine est-elle pour gros tricot ? L'on vous offrira de confectionner des bas fins. Au contraire, votre tricoteuse est-elle pour mailles fines ? L'on vous commandera des tricots d'hiver en grosse laine. Et quand, lassé ou lassée de vous user les yeux et les doigts sur des travaux impossibles à mener à bien, vous protesterez, l'on vous rira au nez. Le contrat, en effet, est muet sur le genre de travail fourni par la Maison, sur la concordance du numéro de tricot et de numéro de machine.

Un des industriels qui font le plus de réclame est le directeur de la Compagnie Union Ouvrière, 5, rue Clairaut, Paris. Le directeur en question vous engage à prendre des renseignements sur sa maison auprès d'ouvriers et d'ouvrières dont il vous donne l'adresse. La malice est cousue de fil blanc. Nous nous sommes néanmoins rendus à cette invite. Pas de chance ! « L'ouvrier » auquel, par hasard, nous avons écrit, était décédé. Une ouvrière du Midi, également présente, nous a répondu et servi deux pages de clichés tout faits qui suintent leur « chiqué » d'une lieue.

Les marchands de tricoteuses, qui recourent aux promesses ambiguës pour vendre leurs machines, se parent volontiers d'un vernis de philanthropie. Le prospectus de l'une de ces maisons contient la reproduction d'un article du *Petit Echo de la Mode*, journal cafard qui s'adresse aux « dames », nous extrayons ces lignes puantes :

« J'aime à parler à mes lectrices des belles œuvres de solidarité sociale, qu'elles peuvent facilement créer dans leur ville et plus encore dans les petites localités qu'elles habitent. Les œuvres d'assistance sont, en effet, plus nombreuses en ville qu'à la campagne, et c'est une raison de l'abandon du village.

Dans la *Revue de l'Action Populaire* du 20 octobre dernier, la princesse Murat raconte qu'en vue d'assurer la persévérance des 150 jeunes filles du patronage fondé à Chambly par sa mère en 1901, on a ajouté, en 1907, une œuvre d'assistance pour le travail. Quoique modeste encore, l'œuvre a fait cependant d'assez sensibles progrès pour mériter d'être citée en exemple et d'être ainsi la cause initiale d'œuvres semblables ou même plus étendues, selon les besoins du milieu où elles sont créées. Connaissant le mal, dit la princesse, nous en avons cherché le remède. Il était, d'ailleurs, facile à trouver : fournir aux jeunes filles, à la sortie de l'école, un travail suffisamment rémunéré et dans des conditions qui les mettent elles-mêmes à l'abri des contagions mauvaises. L'exécution de ce projet était plus difficile dans notre pays d'usines où les salaires sont très élevés.

« Il y a un peu plus d'un an, une personne parla de machines à tricoter. Inspiration heureuse, car nous nous informons, et voyant que le travail était assez rapide avec ses machines pour donner un bon salaire, nous eûmes l'idée d'en acheter d'abord une, puis deux autres quelques mois après. Tel fut le début de la fabrication des vêtements de pauvres, début modeste d'où sortit l'atelier Sainte-Cécile de Chambly. Des couturières s'ajoutèrent aux tricoteuses, et la direction fut confiée à une couturière du pays, très expérimentée, très « débrouillarde ».

« Aujourd'hui, nous pouvons confectionner tous les objets nécessaires pour œuvres de charité et quelques fantaisies. Pour fixer nos prix de vente, nous avons pris comme base les tarifs les moins élevés de la place de Paris; souvent nous nous nous tenions même en dessous, et comme tout ce que nous faisons est très soigné, les matières premières de très bonne qualité, les commandes ne nous font jamais défaut... »

Nous avons souligné les passages les plus visqueux de cette prose malsaine. Mais voici la perle :

« L'idée de la princesse Murat de faire confectionner des objets pour les œuvres de charité est neuve et parfaite. Tant de personnes riches n'ont pas le temps de travailler et peuvent donner ainsi, en faisant charité double, aux pauvres les vêtements et le linge qu'il leur est impossible d'acheter sur leurs maigres

salaires. Que de fillettes, que de vieilles femmes, en gardant les petits, seraient heureuses de gagner quelque peu. Pour un salaire minime qui, pour elles, serait énorme, on peut leur donner à tricoter des bas, des gilets, des jupons, des brassières, que sais-je ! »

Les personnes riches, qui n'ont pas le temps de travailler, font charité double en incitant de pauvres gens à s'employer pour un salaire minime !

Drôle de mentalité des bourgeois cléricaux !

(La Bataille Syndicaliste).

Comment on ruine une Commune

Nous y revenons. Dans une commune, la question de l'eau prime tout. Le reste n'est qu'accessoire. L'an dernier on a supprimé une des deux bornes-fontaines. Pourquoi ? Nous l'ignorons. Mais aujourd'hui, la commune a pris à sa charge la conduite principale sur laquelle se trouvait la borne-fontaine enlevée. Nous espérons que la Municipalité se fera un devoir de la faire replacer sans retard, et dans le cas où ses ressources ne lui permettraient pas d'opérer cette dépense, il lui suffirait de faire appel au concours des habitants lésés par cette suppression, qui s'empresseraient d'y pourvoir.

Nous lui signalons encore un moyen d'opérer cette dépense sans avoir recours à cet expédient.

On nous assure que la Municipalité emploie des cantonniers indigènes à raison de 2 fr. 50 par journée, alors qu'on trouve des ouvriers tant qu'on veut pour 1 fr. 75. Pourquoi cette largesse ?

Si les finances de la commune sont prospères, pourquoi ne pas achever l'empierrement de toutes les rues et des chemins ?

On peut dire que la commune a été lésée par l'abandon du projet primitif du tramway, pourquoi ne pas employer tous ses efforts à obtenir en compensation la mise en état de viabilité du boulevard, morceau par morceau de 1.000 mètres ou moins si l'état des finances du gouvernement ne permet pas la dépense. Ce boulevard ne rendrait service à la région traversée et il suffirait de l'entente des communes intéressées pour que satisfaction soit donnée à une région fort délaissée jusqu'à ce jour par les Pouvoirs publics.

LE PÉRIL CINÉMATOGRAPHIQUE

III.

« C'est un cinéματο Très rigolo... »

chantait, il y a quelques dix ans, le joyeux Mayol au Belvédère, alors bien plus fréquenté que ces derniers temps parce qu'il n'y avait pas encore ces pullulants cinématographes à bon marché.

Hélas ! les cinéματος ne sont plus « rigolos ». C'en est fait désormais de ces scènes désopilantes, humoristiques, spirituelles, qui dilataient la rate des spectateurs. L'horreur, la terreur, les fortes sensations ont remplacé le rire bon enfant et le divertissement de bon aloi. Sur l'écran déshonoré ne se succèdent plus que des drames étranges, de tragiques aventures, des scènes sanglantes à faire frémir les plus sceptiques.

Tous les romans-feuilletons les plus abracadabrants, dont se délectaient les pipelets de France et de Navarre, sont aujourd'hui cinématographiés et livrés au prix réduit.

Comment voulez-vous que des enfants du bas-peuple, ceux qu'aucune éducation familiale n'a affiné et qui ont poussé comme l'herbe folle entre deux pavés, résistent à la tentation de devenir à leur tour des chevaliers du brownning ou de la pince-monseigneur ?

Comment voulez-vous que, devant ce jet continu et cet étalage éhonté de drames sensationnels, à tous les coins de rue, par l'affiche et par l'écran, la mentalité des indigènes, du vulgum pecus ne succombe point ? Comment peuvent-ils lutter contre la tentation de mal faire ? N'allons-nous pas assister à une recrudescence invraisemblable de la criminalité ? Et quel est le contre-poids de ce fléau cinématographique ? Que fait-on pour remédier à cette regrettable propagande ?

A la porte d'un de ces établissements, une affiche immense annonce « le Crime du Tunnel ». Cela repré-

sente un drame ayant, dit-on, quelque analogie avec celui du train-paquebot de Bizerte, et les passants se demandent si Levin et Durand n'ont pas puisé dans un cinéma quelconque, à travers leurs pérégrinations, l'idée initiale de leur abominable forfait ?

Il n'est même plus besoin de pénétrer dans ces autres pour se dégoûter à jamais du cinématographe. La vue des affiches aux dimensions fantastiques qui forcent le regard vous donnent déjà un avant-goût du spectacle auquel elles vous convient.

Quelques titres, en passant, des mélodrames actuellement représentés : « Rocamboles ». — *Fantomas contre Fantomas*. — *Le parricide*, sensationnel, 3 heures d'angoisse. — *Les bandits masqués*, 2 heures d'épouvante. — *Le fils de la prostituée*, drame étrange et palpitant. — *Le club rouge*, grand drame policier danois en trois parties. — *Le jugement des fauves*, face à face avec la panthère. — *Le traitre*, grand drame à sensation, en trois parties, très angoissant. — *L'Odyssée d'une âme*, drame fort émouvant en deux parties (40 minutes d'angoisse). — *La fille-mère ou l'abandonnée*. — *La passeroie tragique*. — *La pieuvre*. — *La T. S. F. causera-t-elle des catastrophes ?* (film sensationnel où l'on voit sauter un torpilleur). — Etc., etc.

Il faudrait des colonnes entières pour citer le nom des exhibitions d'un réalisme outrancier, qui se débitent dans ces baraques.

Ajoutons à cela que quelques imprésarii croient bien faire en corsant leur programme de quelque film plutôt... épique, d'une indécence frisant la grivoiserie. Telle cette histoire de « l'Auberge du Gros Père Jean », où l'on voit un vieux paillard ne pas s'ennuyer du tout en compagnie d'affriolantes « p'tites femmes » dans le plus simple appareil. Après le crime, la pornographie. La fille n'oserait plus, sûrement, amener sa mère dans ces endroits-là. Serait-ce la goutte qui ferait déborder le vase, et le public désertera-t-il enfin les cinémas tentateurs et malsains qui ont poussé comme des pustules dans les divers quartiers de notre ville ?

La plupart de ces établissements appartiennent à des étrangers, il n'y en a guère que deux ou trois qui soient la propriété de nos compatriotes. Etranger également est le personnel qui y est employé; étrangers aussi, sauf de rares exceptions, les fournisseurs de films et d'appareils et leurs représentants à Tunis.

Presque tous les propriétaires de cinémas sont gens cossus, car leurs établissements leur rapportent d'appréciables bénéfices. Un impôt qui les frapperait et dont seraient déchargés d'autant les pauvres hères de marchands ambulants qui gagnent péniblement leur existence, serait bien accueilli par l'opinion publique.

« Que disiez-vous sottes surchauffées, nous écrit un lecteur ; mais ce sont de véritables étuves que ces salles de cinémas. A telle enseigne que les spectateurs, passant brusquement de cette fournaise au grand air, risquent souvent d'attraper une bonne bronchite, et voilà leur plus clair bénéfice de ces distractions à prix modérés. »

Il est vrai que pour pallier à cet inconvénient des salles fermées, on inventa les « cinémas en plein air » qui livrent les infortunés spectateurs à toutes les intempéries, ces jours-ci surtout où l'on ne sait plus si c'est encore l'hiver ou déjà la pleine canicule. L'orage de la semaine dernière n'a-t-il pas furieusement endommagé quelques-uns de ces cinémas, au beau milieu de la représentation, forçant les spectateurs à une fuite éperdue et les propriétaires à de coûteuses réparations ?

Nous avions mentionné, dans un précédent numéro, l'article du *Scorpion* sur les cinématographes. Citons aujourd'hui un confrère de France, le *Manuel*, organe des instituteurs, qui vient à la rescousse et veut également mener le bon combat contre ce qu'il appelle « le cinéma corrupteur ».

Dans notre prochain article, nous dirons comment se fabriquent les films, quels sont les principaux intermédiaires et divers autres renseignements. Dans la Régence, il existe aujourd'hui près de cinquante cinémas, dont une vingtaine environ à Tunis.

(à suivre).

J. VÉHEL.

ÉVITEZ CES VALEURS!

Les Minotaures de l'Épargne

LA VÉRITÉ sur le CRÉDIT LYONNAIS

(SUITE)

Les parlementaires ne reculeront pas toujours devant cette nécessité de la nationalisation qui devient de plus en plus pressante. D'un établissement ou le nom seul de député éveillé la méfiance et le dédain, ils ne pourront toujours ignorer l'avidité, la morgue, les manœuvres nuisibles à la nation. Et si des républicains oublieraient de remplir ce devoir, les réactionnaires même les plus avérés s'en chargeraient, comme le prouve cette véhémence attaque de M. Jules Delahaye, en pleine Chambre, à propos de l'affaire Rochette :

« Que l'on considère un Rochette isolément, dit-il, il apparaît comme un hardi aventurier, il a une mine de grand bandit : si on le compare, il paraît petit, tout petit. En effet, qu'est-ce que cette misère de 150 millions engouffrés dans des spéculations, à côté de toutes les razzias des grands établissements de crédit qui ont figuré, à tous les points de vue, de Banques d'Etat ? Ah ! monsieur le ministre de la Justice, si vous voulez vous rendre compte du chiffre des pertes que subit l'épargne, faites donc ce que j'ai fait hier :

« On m'avait dit que le tableau des cours de toutes les valeurs de Bourse depuis quinze ans, envoyé sur votre demande par M. le Ministre des Finances à la Commission d'enquête, n'était pas très intéressant. Je me suis dit tout de suite : « Il doit être, au contraire, très révélateur », et je suis allé le lire aux archives de la Chambre...

« On a bien le tableau sous les yeux, mais on n'a pas le nom des émetteurs ; quelle révérence, quelle docilité devant le veau d'or !... Ce travail ne laisse pas que d'être confus, insaisissant, il est vrai ; les moyennes de cours sont on ne peut plus discutables. Toutefois, à travers ces colonnes, les chiffres restant quand même des chiffres, on peut voir s'écouler et disparaître non plus 150 millions, mais les milliards de la France. Toutes les deux ou trois lignes, ce sont des faillites, des liquidations, des défauts de transactions et des valeurs passant de 500 fr. à zéro.

« Pauvre Rochette ! du haut de ces ruines, il paraît presque intéressant. Il se regardait comme un bouc émissaire. Dans la poussière de ces actions, il en a presque l'air !... De fait, monsieur le Ministre de la Justice, si vous voulez vraiment mettre fin aux complaisances politico-financières que je vous dénonce, demandez donc à M. le Ministre des Finances d'être un peu moins téméraire dans ses promotions de chevaliers et d'officiers de la Légion d'honneur si prodiguées à la Bourse. Usez de votre autorité pour qu'il ménage au moins la cravate de commandeur...

« Dans le temps, j'ai fait observer à M. le Ministre de la Justice qu'il devrait bien, près du parquet général de Paris, instituer une « anthropométrie » des financiers.

Je n'ai pas la prétention de lui en avoir donné l'idée, elle était dans l'air. Je constate seulement qu'un mois après — il y a mis une grande diligence — nous avions la huitième section. Mais qu'est-ce que fait la huitième section ? Il en pleut des plaintes, il en pleut des poursuites, mais sur le même potin.

Voyons, pourquoi ne créez-vous pas une neuvième et une dixième section, s'il était nécessaire, pour surveiller les grands établissements de crédit ?

Monsieur le Ministre de la Justice, vous savez bien quelles émissions fait en ce moment le Crédit Lyonnais, pour ne nommer que celui-là. Un de nos collègues les mieux avertis des abus et de l'anarchie qui règnent à la Bourse vous les a signalés. A l'instant où nous sommes exposés à tout ce que vous savez au dehors, le Crédit Lyonnais emprunte clandestinement à l'épargne de notre pays, à ses guichets ou plutôt par ses démarcheurs les plus discrets, 35 millions. Pour qui ? Pour je ne sais quelle vague Caisse d'Épargne de Pesth !

Quelle est donc la puissance de ces hauts personnages ? Après les récentes déclarations de M. le Ministre des Affaires étrangères adressées à toute l'Europe et où il se flatte d'avoir refusé l'argent de la France aux Bulgares, voilà que vous laissez envoyer à Vienne, cet or qu'on ne voit presque plus chez nous !

A quoi sert votre huitième Section, si ce n'est pour empêcher au moins cette audace révoltante ?

Je ne veux pas prolonger mon intervention, puisque nous nous retrouverons, pour approfondir l'organisme des grands établissements de crédit et l'usage qu'ils font, à l'insu de leurs déposants, des dépôts qui leur sont confiés. Nous examinerons cela de près, car l'heure est venue d'être moins académique et de citer les noms propres. Et puisque M. le Ministre des Finances envoie des renseignements si incomplets sur les valeurs et les émissions, j'espère pouvoir établir le tableau de toutes les valeurs émises par le Crédit Lyonnais en particulier, au seul profit de l'étranger. Je vous mettrai en face des prix d'émission et du zéro où ils sont tombés.

Vous ne pouvez nier que, par ce canal s'en vont, non pas 150 millions, la petite aubaine de Rochette, mais des milliards, des milliards, des milliards !

Assez de poursuites contre les petits détresseurs, il faut ouvrir les yeux sur les grands, car leurs fortunes scandaleuses sont faites de votre indifférence, de votre silence, de votre inertie volontaire ou involontaire. » (à suivre).

AU B.-G.

Nous avons reçu d'un groupe de cheminots une lettre que nous regrettons de ne pouvoir insérer.

Tout en s'associant au large geste de leur président du Conseil d'administration en faveur des victimes de la sécheresse, français et indigènes, sollicitude de la Compagnie pour nous pas un peu sur eux. Ils font un métier de chien, dans un pays idem, pour des salaires qui ne permettent pas à tous, chargés de famille, de manger tous les jours à leur faim.

On leur fait tout le temps de belles promesses qu'on ne tient jamais ou presque, aussi le découragement est-il partout et, las d'attendre, ceux qui peuvent s'en aller s'empressent de quitter la Compagnie.

Cependant, disent-ils, la Compagnie avec les économies qu'elle réalise et celles qu'elle pourrait réaliser encore, non sur les salaires, pourrait donner satisfaction à tous sans grever son budget d'un centime.

« Qu'elle affecte à un compte spécial à notre profit, les recettes que nous lui ferons récupérer et qui sont perdues pour elle, et nous nous déclarerons satisfaits, du moins autant qu'on peut l'être quand on ne peut pas faire autrement. »

Mais, voilà ! du jour où la Compagnie y regardera d'un peu plus près, les dites recettes supplémentaires tomberont à zéro et la situation des employés redeviendra ce qu'elle est actuellement.

La Compagnie doit faire un effort, cet effort doit être partagé par le Gouvernement, car aujourd'hui les chemins de fer occupent, au regard du développement du pays, une telle place qu'il n'est pas possible de laisser une classe aussi intéressante de travailleurs se morfondre dans l'attente d'une amélioration de situation qui peut avoir les plus grosses conséquences sur l'essor et l'avenir du pays. J. C.

CROCK-NOTES

Les avocats et la politique

Un avocat doit-il logiquement participer à la vie politique ? Telle est, en substance, la question qui fut traitée à la dernière conférence du jeune barreau de la cour d'assises de Bruxelles.

On sait que, logiquement ou non, les avocats ont une propension à se faire élire députés. Si le Parlement français en compte tant, au Parlement belge, c'est plus encore : plus de la moitié des députés sont inscrits au barreau ;

La controverse fut soutenue par deux avocats parisiens : MM. Glatigny et François. Pour le premier, la politique est tout indiquée à l'activité de l'avocat que le barreau n'absorbe pas complètement.

*Ou franchement mauvaises,
Ou ultra-majorées,
Ou risquant des moins-values,
Ou courant à l'effondrement,
Ou lancées en marge du Code.*

C'est en quelque sorte un exutoire...

Pour le second, qui se réfère à l'opinion de Waldeck-Rousseau, l'avocat-député peut difficilement plaider contre des lois dont il a assuré le vote au Parlement et devant des magistrats dont il a peut-être favorisé la nomination.

Cour d'appel de Paris (20 décembre 1909)

« Considérant qu'il a été reconnu de tous temps, et plus encore depuis la loi de 1881, que les censures et critiques dirigées contre les entreprises commerciales, industrielles et financières faisant publiquement appel à l'épargne et au crédit, étaient licites, pourvu qu'elles soient sérieuses, faites de bonne foi et inspirées par le louable souci de mettre le public sollicité en garde contre des déceptions possibles ;

« Que de telles critiques, émanant d'écrivains documentés et compétents, sont particulièrement opportunes quand il s'agit de Sociétés, établies à l'étranger, sous le régime d'une législation inconnue du public français et affranchie des règles tutélaires de nos lois ;

« Qu'il importe plus encore que les opérations de ces entreprises commerciales soient sérieusement et sévèrement contrôlées devant l'opinion quand elles tentent de placer en France leurs titres, au moyen d'une publication abondante afin de ne pas laisser sans réplique la réclame faite pour elles, chez nous, en termes de plus souvent excessifs et dont le public pourrait être victime.

« Renvoie le journal X... des fins de la poursuite.

« Condamne la Société X... à tous les frais et dépens. »

Pour finir

Un financier véreux, entendant, pendant la nuit, du bruit dans ses bureaux, descend en toute hâte et, voyant un individu qui venait d'ouvrir son coffre-fort, cria : « au voleur ! »

Ce dernier, sans se décontenancer, lui dit : — N'appellez personne, sinon je dis qu'il n'y avait rien dans votre coffre-fort.

La triste Société des Phosphates Tunisiens

Après avoir lu les noms des administrateurs de la triste Société tuniso-italienne des Phosphates Tunisiens, dont plusieurs ne sont que les employés à gages du livournais Donegani, dont toutes les sociétés tunisiennes, créées et montées par ce financier, se sont effondrées lamentablement : Mines de Nebeur, Prospection, Ateliers Bertrand, Antimoine d'Ain-Taya, etc. :

Président : Léon MOUGEOT, avocat, sénateur de la Haute-Marne ;

Gustavo DONEGANI ;

Charles MICHEL, ingénieur civil, conseiller général et maire de Tébessa ;

LE BOURDAIS DES TOUCHES ;

Ernest BELLOT ;

MAGNO-MAGNI ;

A. GALICIER ;

J. TEFPLITZ ;

CAHEN D'ANVERS. (4)

(4) Ces trois derniers sont peut-être les seuls administrateurs possédant réellement des titres

Spectacles et Concerts

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)
Directeur artistique : Charles Afrigan
Mardi 23 Juin 1914

La Baladeuse

Revue locale en trois actes, de Georges Pondevaux, musique des compositeurs les plus en vogue

arrangée par Henri Magnany, mise en scène de Charles Afrigan, chorégraphie réglée par Bourguet-Brocça's, avec

LES HUIT PARISIANA
danseuses du Châtelet de Paris.

Distribution des actes :
1^{er} acte : Une Salle de Rédaction.
2^e acte : l'Institut de Culture Physique.
3^e acte : au Clair de la Lune.

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

FÉLIX FISCHER
13, route de L'Ariana (en face du Cimetière)
TUNIS

Absinthe Berger

FABRICATION ET QUALITÉ SUPÉRIEURES

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS

Parts de la Mohamédia.
Salines de Tunisie.
Salins de Tunisie
Société des Minerais Tunisiens Diebel-Kébouch.
Mines de fer de Douéria.
Mines de fer de Nebeur.
Sidi-Driss.

Papeteries de la Régence.
Société des Pâtes d'Alfa.
Mines de Zaghouan.
Mines de Djebel-Mrillah.
Phosphates de Maknassy.
Djebel-Lorbeus.
Nitrates Tunisiens.



Lire :

L'Humanité
Directeur : Jean Jaurès

LES HOMMES DU JOUR

Directeur : Henri Fabre
20, rue Jean-Jacques Rousseau — Paris

LE BONNET ROUGE

Quotidien
16, rue du Croissant — Paris

La Bataille Syndicaliste

Quotidienne
10, boulevard Magenta — Paris

LA RAISON

Journal-Revue
49, boulevard Saint-Michel — Paris
Abonnement : 10 fr. par an.

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Opnque médicale, préparations et pansements stérilisés, Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

J. A. Bembaron

9, rue Es-Sadikia — TUNIS
Pianos Pleyel
et BOISSELOT

Vente-location à partir de 225 fr. par mois

Locations de Pianos neufs
à 15 francs par mois
Machine à écrire DACTYLE
300 fr. avec facilités de paiement

AVIS

M^{me} Shenllenberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une Crèmerie ayant pour titre *Au Déjeuner Parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait, Chocolat, Œufs, Plats du jour. Service très soigné.

Mesdames

HEMAGENE TAILLEUR

Quartier :
Epoques Douleuruses, Irrégularités, Retards, Suppressions,
Sont produit scientifique Adopté par les Hôpitaux de France et de l'Étranger. Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe, Anc. Professeur à l'École de Médecine, Hôpital des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.
La FLACON (non inclus les Frais de Port) de 2.50
P. A. M. 25. Brochure explicative gratuite. Demandez à P. TAILLEUR, pharmacien à FORTALEDON (G.-et-M.).

Dépôt principal à Tunis :
Pharmacie FATTACCIOLI, avenue de France, 7

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Artrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, PROPRIÉTAIRE
9, avenue de Carthage - Tunis
Repas à la carte et à prix fixe
Pension : 55 francs

MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Au Flamant Rose. M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face de l'Hôtel de Paris. — Pelleterie, Fourrures.

Gravure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc.

Grand Dépôt de Poterie, Faïence, Porcelaine, Verrerie, Quincaillerie, Lampisterie. Maison MARTINEZ frères, rue d'Italie, 28, Tunis.

Grand Café-Restaurant-Brasserie de Paris. J. BILLIANT, prop^{re}. — Bières Pousset. Champigneulle et Spatenbrau.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Avenue Jules Ferry.

Salon de Coiffure, Albert Lévy, 10, rue du Bon-Secours. Spécialité de tresses et nattes. Parfumerie, dentifrices, bimbeloterie, cordes de mandoline et de guitare.

Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais. Travaux typographiques en tous genres et en langues étrangères.

Vient de paraître :

Libérez les Indigènes ou Renoncez aux Colonies

PAR
CHARLES DUMAS
député

Eugène Figuière, éditeur, 3, rue Cornuille, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

En vente aux bureaux du journal

SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation et voyez la vie heureuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en toute confiance voir les appareils ACOUSTICON qui vous rendront à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE
GENERAL ACOUSTIC COMPANY
6, rue de Hanovre, PARIS

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France :
à Paris : au kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face du Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix) ; chez Madame Vauriot, bibliothèque de la gare P.-L.-M. (sous le buffet) ; et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer. Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Vichy, La Roche (Yonne), Saint-Germain-des-Fossés, Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Lons-le-Saunier, Bourg, Annemasse, etc.

P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1^o Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, Est-Algérien-Etat (lignes algériennes) Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation Mixte (Cie Touache), ou par la Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur ; 3^o sur les lignes maritimes desservies par la Cie des Messageries maritimes.

Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Cies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Cie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Cies de navigation.

VALIDITÉ. — Les carnets sont valables pendant 90 jours à compter du jour du départ, ce jour non compris mais ils sont valables 520 jours lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Cie des Messageries maritimes.

Demandes de carnets. — Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir 5 jours au moins avant la date du départ.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Le gérant : J. Giannitrapani.

VINS en Gros - René LAVAU

Avenue de Carthage, 41 - TUNIS

Les MEILLEURS VINS de TUNISIE
Cinq Médailles d'Or Paris
Grand Diplôme d'Honneur Londres
Grand Prix Bruxelles
Hors Concours Roubaix-Tunis
Membre du Jury Gand

SPECIALITÉ
Vins Blancs de TUNISIE
rouge et blanc CARTHAGE
et MUSCAT

Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine Potinville

F. BERNET

TUNIS - 23, rue d'Italie, 23 - TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Les Placements Exceptionnels
5 % net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituent un placement
exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la
Banque Franco-Tunisienne de Prêts Immobiliers.

Maison de PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis
Magasin de Vente : 35, Avenue Jules-Ferry - TUNIS
Terches en feux de couleurs pour retraits aux flam-
beaux - Spécialité de signaux pour la Marine
et les Chemins de fer
Mèches de sûreté pour Mines
Fabrique à Borgel, route de La Goulette
Téléphone 430

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques
ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, sous-
criptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit cir-
culaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 0/0
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ
Emission de chèques et de lettres de Crédits - Chan-
ge de Monnaies - Garde de Titres et Objets précieux
- Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de
banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCOURS : EDETUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Fon-
cier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements,
Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphi-
ques, Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Location
de Coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de
fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts
- Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avan-
ces sur marchandises et connaissements - Crédits documen-
taires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations
de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avan-
ces sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte
de coupons - Virements télégraphiques - BILLETS et Lettres
de crédit circulaires - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France
et de l'Etranger.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille
d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours
Paris 1900.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales
Américaines

VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE",
et reconnaissant Tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués
par la
"VACUUM OIL COMPANY",
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, rue Saint-Charles - TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache - Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie,
la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de Marchan-
dises.
ARRIVEE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h. 30.
- à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.
- de MARSEILLE tous les vendredis à 4 h. 15 m.
- de la COTE TUNISIENNE, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,
Mehdia, Monastir, Sousse, tous les samedis à 9 h. 30.
DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.
- de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et
TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
- de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.
- de MARSEILLE pour TUNIS tous les mercredis à midi.
- de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Mo-
nastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, tous
les vendredis à 8. soir.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax,
Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales
(sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les
points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dun-
kerque.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets
de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence,
à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents Principaux : PEDELUPÉ FRÈRES.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départs de la Semaine :
ARRIVÉES
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à minuit, service, rapide de Marseille.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli,
Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.
DÉPARTS
Dimanche à midi, service direct pour Marseille.
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.
Mercredi à midi et demi, serv. rap. pour Bizerte et Marseille.
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire par transbordement.
N.-B. - Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-
Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la
Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Chaussures FAURE

solides pour la marche et la campagne
Chaussures FAURE
habillées pour soirées
Chaussures FAURE
Pantoufles élégantes, sabots, galoches, chaussures
Chaussures FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnetts
14, rue d'Italie, 14 - TUNIS Succursale à BIZERTE

Restaurant du Japon

C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires
7, rue Amilcar, 7 - TUNIS
Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cui-
sine Italienne. - Spécialité de Ravioli et Cassate. - VINS
Fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et
Vins de Chianti.

Donnez votre Publicité à la "Petite Tunisie Socialiste"

R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)
99, rue de Portugal - TUNIS



Catalogue spécial franco sur demande

VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE
à Saint-Cergues (Haute-Savoie)
Chambre & Nourriture comprise, 4,50, 5 et 6 fr. par jour
Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons
Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.
Centre d'Excursions
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. - A proximité de
Genève, Thonon, Evian, etc. Chambre noire pour photographie
Conditions spéciales pour Famille
Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (H^{te} Savoie)
ou au journal pour les renseignements

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 - TUNIS
Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix
très réduits. - Formalités en douane. - Assurances Maritimes.
- Embarquements et débarquements.
Avances sur marchandises. - Transports pour tous pays à
forfait. - Garde-mebles assuré. - BILLETS circulaires. - Bil-
lets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises
et étrangères, correspondants partout.
Emballage de mobiliers. Maison de Confiance
Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Mont-
pellier et rue du Caire Téléphone 190

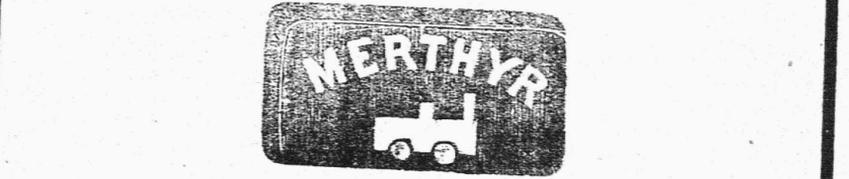
L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus Hautes Récompenses aux Expositions
Pour tous renseignements, s'adresser chez :
M. P. ROCHER & C^{ie}
Avenue de Carthage - TUNIS

Grande Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise

Wagner & Cie
TUNIS - 24, rue d'Italie - Avenue de Paris, 8 Téléphone 4.49
Pain Français. - Pain de Ménage. - Spécialité de Pain Viennois. - Pain Anglais pour Sand-
wichs. - Brioches et Croissants. - Zwiebacks. - Grissini de Turin. - Nouilles fraîches. -
Farines. - Pâtisserie de premier ordre. - Confiserie et Chocolats des premières marques. -
Glaces et Sorbets sur commande. - Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages. - Carton-
nages de luxe. - Articles pour Etrennes.
Dépôt exclusif des Produits alimentaires antidiabétiques de la Glutinerie Saint-Louis de Marseille
Service à domicile - Expéditions à l'Intérieur
«- PRIX SPECIAUX POUR LES HOTELS ET RESTAURANTS »-
SUCCURSALE à SOUSSE : Rues du Marché et Villedon.

BATTAGES



BRIQUETTES MERTHYR

Monopole exclusif :
Société Commerciale Tunisienne 31, rue Es-Sadikia
TUNIS
Tunis - Bizerte - Sousse

TUNISIA-PALACE

Hotel de premier ordre
Lumière électrique
150 CHAMBRES & SALONS
Hôtel de premier ordre
Lumière électrique
Le plus bel Hôtel du Littoral Africain - Jardin d'Hiver
Seni Hôtel à Tunis avec Ascenseur
Tout confort moderne